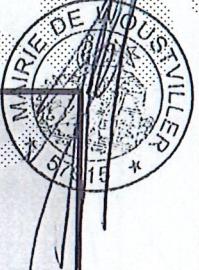




COMMUNE DE WOUSTVILLER
Département de la Moselle

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 JANVIER 2026**



| N° | OBJET | DECISIONS |
|----------|---|---|
| 2026/001 | <p>Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 :</p> <p>Le montant des dépenses d'investissement pouvant être engagé liquidé et mandaté avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors RAR, dette et dépenses de personnel est fixé à 308 103,82 € imputées sur les chapitres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chapitre 21 : 123 311,00 € - chapitre 23 : 184 792,82 € | Approuvée par 19 voix pour, 2 contre |
| 2026/002 | <p>Annulation de la délibération n° 2025/042 relative à la consultation du conseil municipal sur la décision d'exercice ou non-exercice du droit de préemption urbain - ancien café de la commune :</p> <p>La délibération est annulée car elle mentionnait par erreur la propriétaire du bien en tant que personne physique, alors que le bien appartient juridiquement à la SCI LE BISTRO</p> | Approuvée à l'unanimité des voix des membres pouvant prendre part au vote |
| 2026/003 | <p>Consultation du conseil municipal sur la décision d'exercice ou de non-exercice du droit de préemption urbain - ancien café de la commune :</p> <p>Le bien correspondant à l'ancien café de la commune et suscite un questionnement sur l'opportunité pour la commune d'exercer ou non son droit de préemption. La décision collégiale au regard des éléments transmis indique qu'il n'y a pas lieu d'exercer le droit de préemption sur ce bien,</p> | Approuvée à l'unanimité des voix des membres pouvant prendre part au vote |
| 2026/004 | <p>Pacte fiscal et financier - modification de la convention :</p> <p>En raison de modification fiscale intervenue dans le Pacte fiscal et financier de la CASC, il est nécessaire de modifier les modalités pratiques de versement des produits fiscaux et ainsi approuver et signer une nouvelle convention</p> | Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents |
| 2026/005 | <p>Facturation taxe foncière - à la suite de mise à disposition d'une parcelle située place du tertre, il est convenu de facturer la part de taxe foncière relative à cette mise à disposition. Le montant de la taxe s'élève à 49,38 € pour l'exercice 2025</p> | Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents |
| 2026/006 | <p>Demande de subvention au titre du fonds de concours : Afin de contribuer au financement d'un élévateur vertical au complexe Leprince Ringuet, la commune souhaite solliciter une subvention au titre du fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences</p> | Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents |
| 2026/007 | <p>Demande de subvention au titre du fonds de concours : Afin de contribuer au financement d'un aspirateur de déchets urbain, la commune souhaite solliciter une subvention au titre du fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences</p> | Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents |

2026/004

OBJET

DECISIONS



| | | |
|----------|---|---|
| | <p>Créances éteintes - exercice 2025 : Certaines créances détenues par la commune font l'objet de décisions définitives d'effacement dans le cadre de procédures de surendettement, entraînant l'extinction juridique du droit de créance. Sur demande du comptable public pour l'exercice 2025, ces décisions de créances éteintes s'imposent à la collectivité et font obstacle à toute poursuite ou action de recouvrement. Montant des créances = 8621,40 €</p> | Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents |
| 2026/009 | <p>Tarification billetterie salle W : Instauration du tarif de 5 € pour le billet d'entrée du thé dansant en 2026</p> | Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents |
| 2026/010 | <p>Subvention exceptionnelle chorale Saint-Jean Baptiste : A la suite de leur rencontre avec nos jumeaux de Wustweiler, la municipalité propose d'attribuer une subvention afin de couvrir les frais de restaurations et boissons liés à cette rencontre</p> | Approuvée à l'unanimité des voix des membres pouvant prendre part au vote |
| 2026/011 | <p>Subvention à l'association des Marins albenois, Sarreguemines-Willerwald-pays de l'albe et environs pour leur participation à la cérémonie du 11 novembre 2025</p> | Approuvée par 19 voix pour, 2 contre |
| 2026/012 | <p>Subvention à l'association "les portes de la mémoire" pour leur participation à la cérémonie du 11 novembre 2025</p> | Approuvée par 19 voix pour, 2 contre |
| 2026/013 | <p>Conventionnement avec le centre de gestion de la moselle relative au missions facultatives de la prévention des risques professionnels</p> | Approuvé à l'unanimité des voix des membres présents |

Woustviller, le

12/01/2026

La secrétaire de séance,

Madame le Maire,
Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF